



ALTERNATIVES CITOYENNES

Bimestriel d'information et d'échanges du Programme Concerté Pluri-Acteurs - PCPA-Congo

Siège : Case J-043 V-OCH-Moungali III - Brazzaville / www.pcpacongo.org

Directeur de publication : Félix BATANTOU OUMBA ; email : bajeanfelix@gmail.com

Le PCPA est soutenu financièrement par le Ministère congolais du Plan, le Ministère français des Affaires étrangères, l'Agence Française de Développement et l'Union européenne. Le contenu d'Alternatives Citoyennes ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position du Ministère congolais du Plan, du Ministère français des Affaires étrangères, de l'Agence Française de Développement et de l'Union européenne. .

NUMERO - 020 - Février 2014

Gratuit



Union Européenne



Editorial

Le PCPA a repris son envol !

Ça y est ! Depuis le 1^{er} janvier 2014, le Programme concerté pluri-acteurs a démarré sa seconde phase : 2014 - 2016.

Les dés sont jetés. Les acteurs qui se sont engagés, lors de l'assemblée plénière, des 19 et 20 juin 2013, à mettre en œuvre ce programme ont pu prendre leurs marques de juillet à décembre 2013. Le but est de consolider les acquis des précédentes phases, de préparer l'après PCPA Congo, de recentrer le programme sur les valeurs de sa charte et l'exemplarité de ses membres. Il s'agit également pour les plateformes thématiques d'approfondir la concertation, de maîtriser ses domaines d'intervention et son environnement institutionnel. Et enfin, le programme souhaite participer à l'accomplissement d'un dialogue constructif et fructueux autour des priorités locales pour le développement des territoires et leur mise en œuvre au Congo.

Un démarrage en trombe !

Pour cette deuxième phase, les pouvoirs publics vont apporter un soutien significatif au PCPA, engagement matérialisé par la signature d'une convention le 7 janvier 2014 avec le Ministère du Plan. Cette signature augure, si les uns et les autres s'investissent à souhait, une réussite certaine.

C'est pourquoi, en cette période propice aux vœux, celui de la rédaction d'Alternatives Citoyennes est de participer à l'avancée de la société civile de notre pays, dans quelques années, afin de relater les péripéties, les sacrifices et les efforts consentis par chacun pour aboutir à ce renouveau.

Vive l'année 2014 ! Qu'elle soit richesse commune et inoubliable, pleine de nombreux et bons souvenirs !

La Rédaction

Partenariat Gouvernement du Congo – CFSI

Le Gouvernement s'engage à apporter 300 millions de FCFA pour le programme (P. 3)



Léon Raphaël MOKOKO et Jean-Louis VIELAJUS signant la convention

Comité de pilotage du PCPA-Congo

Veiller au respect des principes et du règlement intérieur du programme

(P. 2)

Comité de pilotage du PCPA-Congo

Veiller au respect des principes et du règlement intérieur du programme

Les membres du Comité de pilotage (Copil) du Programme concerté pluri acteurs (PCPA-Congo), s'étaient réunis les 6 et 7 novembre 2013, au siège du PCPA-Congo, à Mougali III (Brazzaville), pour entre autres faire le point sur la mise en œuvre des activités et sur l'adhésion aux plateformes thématiques; faire le point sur les réunions de bilan des plateformes thématiques ; réfléchir sur les grands principes et les choix méthodologiques de la phase (2014-2016) et réfléchir sur la participation financière des pouvoirs publics congolais au PCPA-Congo.

Tenue cinq mois après l'assemblée plénière de juin 2013 qui a marqué la fin de la première phase (juillet 2010- juin 2013) et le début de la deuxième (janvier 2014-décembre 2016) du PCPA-Congo, cette session, placée sous la présidence de Léa Amandine Boussabote Loukoula, membre de l'OCDH (Observatoire Congolais des Droits de l'Homme), a pris d'importantes décisions, après examen de tous les points qui ont constitué l'ordre du jour.

Sur le bilan des plateformes thématiques, le Comité de pilotage (Copil) a décidé d'actualiser la plaquette du PCPA-Congo, pour présenter les Plateformes thématiques (PFT). Aussi a-t-il jugé prématuré de réaliser des documents de visibilité de chaque plateforme thématique au stade actuel de leur constitution. Toutefois, en examinant leur organisation, le Comité de pilotage a décidé que trois personnes seront élues par plateforme thématique : un animateur principal, un secrétaire et un suppléant des deux. Toutes ces personnes seront choisies sur la base de leurs compétences techniques.

Au sujet du fonctionnement des plateformes thématiques, le Comité de pilotage a rappelé que le règlement intérieur et la charte du PCPA sont les documents de référence des membres et des plateformes thématiques, ces dernières étant une émanation du programme.

La mise en place de cotisations au sein des plateformes thématiques a été jugée prématurée.

Le Comité de pilotage a aussi

examiné la manière dont les activités du PCPA-Congo ont été menées au Congo et en France, depuis l'assemblée plénière de juin dernier. Il a rappelé que les membres doivent s'approprier les valeurs, les principes et le règlement intérieur du PCPA, et veiller à leur respect, notamment l'obligation d'être exem-



Léa Amandine BOUSSABOTE LOUKOULA, Présidente sortante de la session du Copil transmettant la clé du PCPA Congo à Jean Aimé Théotune MOULOUNGUI, Président entrant de la session du Copil.

pleine dans la gestion transparente de leurs associations, des projets financés par le Fonds d'appui projets (FAP), et de lutter contre toute forme de discrimination.

Examinant la contribution financière des pouvoirs publics congolais à la mise en œuvre des activités du PCPA-Congo, le Comité de pilotage a relevé que le programme a bénéficié, en 2010 et en 2011, d'un appui financier du gouvernement congolais. Mais, en 2012, le gouvernement

congolais n'a pas versé sa contribution. Il a, en outre, rappelé que pour la phase de janvier 2014 au 31 décembre 2016, le gouvernement congolais a pris « l'engagement ferme » d'appuyer financièrement le PCPA-Congo. Ouvrant la session du Comité de pilotage, le 11 mars 2013, au ministère du Plan à Braz-

zaville, Léon Raphaël Mokoko, Ministre délégué au Plan et à l'Intégration déclarait : « *Au nom du gouvernement et du Président Denis SASSOU N'GUESSO, je réitère notre engagement à soutenir ce programme et à tenir disponible notre équipe, pour travailler de concert avec l'ensemble des parties concernées, afin de faire aboutir les résultats et envisager les perspectives* ». C'est pourquoi, le Comité de pilotage a mis en place une commis-

sion, composée de cinq membres, chargée de relancer le dialogue avec le gouvernement, et de proposer des stratégies de communication.

Par ailleurs, il a mis sur pied trois autres commissions : celle en charge du recrutement, du règlement intérieur et la commission appel d'offres. Pour l'Inter-PCPA, le Comité de pilotage a désigné le binôme : Léa Amandine BOUSSABOTE LOUKOULA et Paul KAMPAKOL pour représenter le programme dans les rencontres Inter-PCPA.

Le comité de pilotage a aussi désigné Jean Aimé Théotune MOULOUNGUI, Vice-président de l'Association Yidika Village créatif, basée en France, comme président de la prochaine session du comité de pilotage qui aura lieu, les 25 et 26 mars 2014, à Brazzaville.

Le PCPA est soutenu financièrement par le Ministère congolais du Plan, le Ministère français des Affaires étrangères, l'Agence Française de Développement, l'Union européenne, le Comité Français pour la Solidarité Internationale et le Projet d'Action pour le Renforcement de l'Etat de Droit et des Associations.

Il est placé sous la responsabilité administrative et financière du CFSI (Comité Français pour la Solidarité Internationale). Le PCPA a démarré au Congo en 2008. Il fait suite au programme Dialogue Citoyen réalisé de 2004 à 2007.

**Justin Ducker MAMBIKI
et
Viclaire MALONGA**

**Pour d'autres informations du Programme Concerté Pluri-Acteurs,
consultez notre site internet : www.pcpacongogo.org**

Partenariat Gouvernement du Congo – CFSI

Le Gouvernement s'engage à apporter 300 millions de FCFA pour le programme

Après de multiples séances de travail entre le Ministère délégué au Plan et à l'Intégration et le Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI), en vue de garantir la participation financière du gouvernement à la mise en œuvre du PCPA-Congo, une convention de partenariat stratégique a été signée le mardi 7 janvier 2014. Paraphée par monsieur Léon Raphaël MOKOKO, Ministre délégué au Plan et à l'Intégration, pour le compte du gouvernement congolais, et monsieur Jean-Louis VIELAJUS, Délégué général du CFSI, pour le PCPA-Congo, cette convention met à la disposition du Programme 300 millions de FCFA de 2014 à 2016, à raison de 100 millions de FCFA par an.

La cérémonie de signature de cette convention a eu lieu dans la salle de réunion « fleuve Congo », du MEFP-PI (Ministère de l'Economie, des Finances, du Plan, du Portefeuille public et de l'Intégration), à Brazzaville ; en présence de la Ministre des Affaires sociales, de l'Action humanitaire et de la Solidarité, de l'Ambassadeur de l'Union européenne, des représentants de l'Ambassade de France, de la Délégation de l'Union européenne et de l'Agence française de développement (AFD), des membres du PCPA et de sa cellule exécutive. La contrepartie financière du gouvernement congolais (300 millions de FCFA) vient compléter les 1,7 milliard de FCFA apportés par l'AFD, le Projet d'action pour le renforcement de l'état de droit et des associations (PAREDA), les organisations membres du PCPA et le CFSI.

Pour Léon Raphaël MOKOKO, « la République du Congo s'engage à apporter un financement de 300 millions de FCFA sur la période 2014-2016, à raison de 100 millions de FCFA par an au PCPA-Congo... Nous prenons, ici et maintenant, l'engagement de résoudre, au cours de cette année, le récurrent problème du décaissement, afin de conforter la mise en œuvre des programmes et projets dans l'intérêt des aspirations des populations congolaises. Aussi, solliciterions-nous une proactivité de votre part, chaque fois que des retards seront constatés ».

Le Ministre a en outre exhorté les responsables du PCPA-Congo à re-

doubler d'efforts pour faire émerger une société civile répondant aux critères de transparence et de gouvernance. « Les actions de l'Etat et des associations doivent pouvoir s'inscrire des Affaires sociales depuis l'origine du programme en 2008 et, plus récemment, le Ministère des Affaires étrangères.

La convention que nous signons au-



Echange de parapheurs entre Léon Raphaël MOKOKO et Jean-Louis VIELAJUS

vent appuyer ces derniers, dans les différentes phases d'élaboration, d'exécution et de suivi-évaluation, en jouant efficacement un rôle d'intermédiaire, pour faire circuler l'information dans les deux sens ».

Jean-Louis VIELAJUS a de son côté déclaré : « ...Avec la signature de cette convention de partenariat avec le Ministère délégué au Plan et à l'Intégration, un pas très significatif est franchi dans la reconnaissance du rôle effectif des organisations de la société civile congolaise pour le

développement de leur pays. Cette signature est l'aboutissement d'une relation solide nouée avec le Ministère du Plan comme avec le Ministère des Affaires sociales depuis l'origine du programme en 2008 et, plus récemment, le Ministère des Affaires étrangères.

La convention que nous signons au-

jour'hui va bénéficier à une centaine d'associations et de collectivités locales et, à travers elles, à des dizaines de milliers de citoyens congolais. Cette convention va permettre de renforcer les associations membres dans leur organisation comme dans leurs pratiques. Elle va consolider des réseaux thématiques engagés sur des sujets prioritaires tels que l'eau et l'assainissement, l'éducation, la formation et l'insertion, le développement rural et agricole, les groupes vulnérables et les droits humains, et enfin la santé.

Elle va permettre d'innover dans le champ du développement local, dans un partenariat étroit avec les collectivités locales et les services déconcentrés de l'Etat ».

La convention signée définit, en effet, le contenu du partenariat stratégique entre le MEFPPI et le CFSI en tant qu'ONG garante du PCPA-Congo pour la période 2014-2016. Elle découle du constat partagé de la nécessité d'une structuration des organisations de la société civile congolaise, d'un dialogue constructif entre l'Etat et la société civile et du rôle des acteurs de la société civile dans le processus de développement économique et social du pays. Toutes les parties s'engagent à promouvoir la charte des valeurs du PCPA. Conformément aux objectifs spécifiques du programme dans sa phase 2014-2016, le MEFPPI s'engage à soutenir les activités du PCPA-Congo sur les thématiques et axes stratégiques suivants : crédibilité des associations à travers le renforcement des bonnes pratiques associatives ; représentativité de la société civile congolaise à travers les plateformes thématiques ; et le développement local des territoires. L'enjeu du programme dans les trois années 2014-2016 est de poursuivre le renforcement de la société civile congolaise, en vue de sa participation à l'élaboration et au suivi des politiques publiques dédiées à la lutte contre la pauvreté et les inégalités, au niveau national et local.

Viclaire MALONGA

Plateformes thématiques

Vision et missions désormais définies

Les plateformes thématiques du PCPA Congo ont tenu leur seconde réunion collective entre le 19 novembre et le 5 décembre 2013 à Brazzaville. Elles ont défini leur vision et leurs missions pour les trois années à venir. Les instances dirigeantes de ces plateformes thématiques ont, également, été renouvelées à cette occasion.

93 personnes, représentant chacune une organisation de la société civile (OSC), ont participé aux réunions de 3 jours d'affilés par plateforme thématique. Les 93 participants ont contribué à définir les règles et modalités de fonctionnement, en conformité avec les principes de la charte du PCPA Congo ; à débattre

La plateforme thématique « Education, Formation et Insertion » a beaucoup hésité pour s'accorder sur une vision partagée par tous ses membres. En effet, en se souvenant des travaux réalisés par la plateforme thématique en septembre 2013 lors de la première rencontre, certains membres ont pensé

congolaise d'ici 2030 ». En ce qui concerne la plateforme thématique « Groupes vulnérables et droits humains », ses membres ont été attentifs à la nécessité de s'arrimer aux politiques publiques en vigueur au Congo et à l'urgence dans les sous thématiques de leur plateforme. Ils ont adopté la vision suivante : « *d'ici 10 ans nous nous efforcerons de travailler pour l'instauration de la bonne gouvernance au Congo Brazzaville* ».

Enfin la plateforme « Santé » a défini sa vision en partant des métiers de ses membres. Un recensement des domaines d'intervention a été réalisé afin de permettre à tous les participants de comprendre et de participer au débat sur la vision de la plateforme. Un débat très pédagogique s'est instauré, qui a débouché sur une vision partagée par tous les membres qui militent pour que « *la plateforme 'Santé' soit un véritable partenaire et un acteur incontournable dans le dialogue avec les pouvoirs publics sur les questions de santé* ».

Pour quelles missions ?

Dans ce même élan, des missions ont été dégagées, partant de la vision de chaque plateforme du PCPA

Congo, telles que reprises dans le tableau 1 (page 5).

Election des nouveaux membres de la gouvernance des plateformes thématiques

La seconde série des réunions des plateformes thématiques a été l'occasion de définir les modalités d'élection de la gouvernance des plateformes thématiques. Ces modalités sont restées conformes au règlement intérieur du PCPA - Congo dans le renouvellement de son comité de pilotage.

28 candidats ont postulé pour conduire aux destinées des cinq plateformes thématiques du PCPA - Congo. Les élections se sont déroulées dans de bonnes conditions, par vote à bulletin secret : la transparence a été de mise tout au long du processus. La plateforme thématique « Eau et Assainissement » est arrivée à 3 tours de scrutins tandis que les 4 autres plateformes ont été décisives au bout de 2 tours de scrutins. 15 candidats ont été élus selon la composition prévue par le comité de pilotage : un animateur principal, un secrétaire et un suppléant des deux premières fonctions.

Olga Mireille Kabanabandza



Les participants à l'atelier pour la plateforme thématique « Groupes vulnérables et Droits humains ».

des valeurs de la charte ; à valider la mission de la plateforme thématique ; et à renouveler les instances dirigeantes de chaque plateforme thématique en conformité avec les règles établies et partagées par tous.

La vision des plateformes thématiques

La réflexion sur la vision a permis aux participants de s'accorder sur une définition commune qui a circonscrit les activités de la plateforme thématique réalisables en une période donnée. Pour la plateforme thématique « Eau et Assainissement » sa vision est « *d'être l'interlocuteur entre les populations et les pouvoirs publics pour que les Congolais, sans distinction aucune (milieux rural et urbain,) aient accès à l'eau potable et à un environnement sain de façon durable* ».

que la mission alors définie correspondait à la vision. Après la mise en place d'un nouveau groupe de travail, une analyse des deux définitions a pu être réalisée qui a débouché sur la rédaction d'une vision validée par tous les membres. Elle se décrit comme suit : « *d'ici 2016, la plateforme thématique 'Education, Formation et Insertion' deviendra une force de veille, d'alerte et de propositions, qui participera à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'éducation, de la formation et de l'insertion* ».

Pour la plateforme thématique « Développement rural et agricole », sachant que l'année 2014 est consacrée à l'agriculture familiale, la vision a été bâtie sur l'ambition de « *contribuer à la production alimentaire suffisante pour assurer la sécurité alimentaire de la population*



Des membres de la plateforme « Education, Formation et Insertion »

Plateformes thématiques

(Suite de la page 4)

PFT E&A : Renforcer et mutualiser les compétences pour une meilleure contribution à la définition, la mise en œuvre, le suivi, et l'évaluation des politiques publiques d'accès des populations rurales et urbaines à l'eau potable et à un cadre de vie sain.	PFT EFI : Contribuer à l'amélioration sensible des rapports (du dialogue) entre les acteurs publics, privés et de la société civile en vue de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi et évaluation des politiques, stratégies, des programmes et projet d'éducation, formation et insertion.
PFT DRA : Contribuer à l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation d'une politique agricole cohérente en s'appuyant sur des exemples positifs réalisés sur le terrain.	PFT GV&DH : Contribuer : à l'amélioration des conditions de vie des groupes sociaux vulnérables, à la promotion et la défense des Droits humains, au renforcement des valeurs démocratiques et de bonne gouvernance.
PFT santé : Agir aux côtés des pouvoirs publics pour la promotion d'une santé équitable/ouverte à tous au Congo.	

Tableau 1 : Missions des plateformes thématiques.

N°	Plateforme	Noms et prénoms	Localité de résidence	Poste
1	SANTÉ	MOUSSONGO Jean- Pierre	Pointe-Noire	Animateur principal
2		NKODKANY Roland	Ouessou	Secrétaire
3		MBOUMBA Jean- Baptiste	Dolisie	Suppléant
4	Groupes vulnérables et droits humains	MABIALA Jean- Claude	Pointe-Noire	Animateur principal
5		NGOUALA Blanchard	Brazzaville	Secrétaire
6		MFOUTOU BANGA Sylvie Nadège	Brazzaville	Suppléante
7	Eau et assainissement	NDZABA- KONGO Albanne	Dolisie	Animatrice principale
8		POUNDJOL Bien- Jugé	Ouessou	Secrétaire
9		MALELA Anicet	Brazzaville	Suppléant
10	Education, formation et insertion	MATOKO Roger	Pointe-Noire	Animateur principal
11		MIASSOUASSOUANA Bernadette	Brazzaville	Secrétaire
12		BIKIE LIKIBI Joseph	Brazzaville	Suppléant
13	Développement rural et agricole	NTADI Séraphin	Brazzaville	Animateur principal
14		IGNOUMBA Gastèle Monyo	Dolisie	Secrétaire
15		ELENDE Albert Gilbert	Ouessou	Suppléant

Tableau 2 : Nouveaux membres de la gouvernance des plateformes thématiques.

Association des Consommateurs d'Eau et d'Electricité du district de Makoua –ACEM- (Cuvette)

Quand le ras-le-bol des consommateurs conduit à agir en groupe !

L'ACEM a été créée à l'issue de l'assemblée générale constitutive du 6 décembre 2009, à Makoua, par 200 consommateurs d'eau et d'électricité. Exaspérés par les services de la Société Nationale de Distribution d'Eau (SNDE) et la Société Nationale d'Electricité (SNE), les consommateurs ont alors pris le ferme engagement de revendiquer leurs droits. Si le plaidoyer mené auprès de la SNE a donné satisfaction, ce n'est pas le cas à la SNDE.

La desserte en eau pouvait se faire de surveillance du territoire, la une fois le mois, l'on se contentait Préfecture et le Conseil départe- de se plaindre sans agir ni mental). Au départ, nous étions revendiquer. Mais les factures incompris » affirme Antoine DZA, forfaitaires de 3.500FCFA (5,38 euros) par mois étaient tout de même exigées. A Makoua, nous avons touché les problèmes de nos rencontres avec les responsables de la SNDE et de la SNE, au niveau de Makoua, nous nous sommes rendu compte qu'il n'existe aucun texte réglementant la desserte en eau. Tout se fait selon l'habitude du chef de centre.

« C'est ainsi que nous avons résolu de créer l'Association des consommateurs d'eau et d'électricité du district de Makoua. Elle tient son assemblée générale ordinaire une fois l'an pour faire le bilan. Son bureau exécutif se réunit une fois le trimestre. A l'issue de ces réunions, nous élaborons un rapport que nous envoyons aux autorités (la Sous-préfecture, l'administration de la

La dotation en carburant est de 800 litres par mois pour alimenter leur groupe électrogène.

La consommation de ce groupe électrogène est de 400 litres par heure. Ils n'ont droit, selon les informations reçues, qu'à deux pompages d'eau par mois. Nous avons fait des suggestions à la direction de l'entreprise, pour qu'on

La difficulté du secteur de l'eau « Nous sommes limités par les moyens de notre action. Notre profondeur des puits d'eau qui atteignent 25 mètres pour les moins



Des robinets secs à un forage d'eau privé, à Makoua.

profonds, et 30 à 40 mètres pour les plus profonds. Lorsqu'arrive la saison sèche, les nappes phréatiques ne permettent plus l'alimentation du réseau de distribution d'eau. La population se ruent alors vers la source de la « Mondo », la rivière « Lobi » et les forages des particuliers.

Au niveau de la SNE, la situation est différente, puisque l'association a pu avoir gain de cause : la ville était éclairée de 18 heures à 22 heures en 2009, avait été concluante. Depuis 2012, la ville est éclairée de 18 heures à minuit, à la grande satisfaction de la population. « Nous avons maintenant l'électricité régulièrement, sans interruption.

L'ACEM suit la fourniture en électricité et dresse les rapports qui sont envoyés aux autorités locales », explique le président de l'ACEM.

nous aider à obtenir des investissements supplémentaires. De nouveaux forages dans les points importants de la ville seraient bienvenus. Quant à l'électricité, des pylônes sont en train d'être placés, pour que l'électricité du barrage hydroélectrique d'Imboulou atteigne Makoua.

Au niveau de l'association, en termes des ressources, la cotisation mensuelle est de 1.000FCFA (1,54 euros) par membre ; mais le recouvrement pose problème à cause du manque de volonté des membres. Le fonctionnement est ainsi supporté financièrement par les membres du bureau exécutif », a-t-il conclu.

Les gens paient pour des services inefficaces, mais ne reconnaissent pas à leur juste valeur ceux qui se battent pour plus d'efficacité de ces services.

OPOUYA Pierre



Antoine DZA, président de l'ACEM (à droite) et un membre du bureau de l'ACEM

SNDE et de la SNE de Makoua et donne plus l'eau, à une population de la Cuvette, la Police, la Direction d'environ 25. 000 habitants ».

Association Jeunesse Active de Makoua-AJAMO- (Cuvette)**Des projets en perspective mais le financement fait défaut**

Créée le 10 juin 2009 à Mvoula, village situé à 37 Km, au Sud-Est de Makoua dans le département de la Cuvette, l'Association jeunesse active de Makoua (AJAMO) œuvre pour l'entretien des pistes rurales, les activités agropastorales et les activités culturelles et sportives. Malgré une activité reconnue, la situation financière de l'AJAMO illustre les difficultés que rencontrent quotidiennement la grande majorité des associations congolaises. Ainsi, travaillant sur fonds propres, cette association est en train de sortir de l'ornière.

L'association compte 105 membres actifs répartis dans 34 villages du district de Makoua. Une soixantaine de ses membres sont ressortissants de Mvoula. L'association vit de ses cotisations, qui malgré les difficultés

qu'il faut depuis bientôt deux ans, les véhicules desservent le village. Après cette réalisation, AJAMO s'est mise à traiter la deuxième vasière non loin du village Mvoula, longue de 700 mètres. Pendant 16 ans, aucun

les 34 villages, avant d'entamer les champs qui concernent spécialement AJAMO, pendant la petite saison sèche, entre janvier et février. Les activités individuelles permettent à chaque membre de se prendre en charge. Les maisons sont passées de l'architecture traditionnelle à l'architecture semi-moderne : le niveau de vie des membres a été revalorisé, puisque chacun a pu mieux se loger.

La principale difficulté avec les champs, ce sont les instruments utilisés. Dans la contrée, il est encore fait usage de la houe, de la machette, de la hache, etc. Par conséquent, la production est faible, et presque entièrement vouée à l'auto-consommation. Soulignons que cette production consiste essentiellement en du manioc et du maïs.

L'élevage de moutons est une des activités en perspective de l'AJAMO. Cependant, la logistique exige des

plateforme « Développement rural et agricole » du PCPA-Congo dont il est membre, pour renforcer ses capacités. Pour contribuer à cimenter l'unité des populations du district de Makoua, notamment celles des villages des membres d'AJAMO, l'association a créé une équipe de football, baptisée AJAMO football club, laquelle est membre de la fédération congolaise de football (FECOFOOT) par la sous-ligue de Makoua et par la ligue départementale de football de la Cuvette. L'équipe participe aux compétitions. L'activité sportive connaît un enthousiasme exaltant de la part de la population paysanne, surtout lors des compétitions. Les paysans se reconnaissent en cette équipe qui est la leur et viennent la soutenir. Le club de football n'est pas une entité à part de l'association, mais un projet d'AJAMO qui est appelé à grandir et à brandir loin le fanion d'AJAMO.



L'accueil de la délégation du PCPA Congo à Mvoula

de couverture, sont mensuellement de 500F.CFA (0,77 euro) par membre. L'AJAMO bénéficie également des dons, principalement du matériel aratoire. Plusieurs demandes d'aide envoyées sont restées lettres mortes. Les membres, sans attendre les subventions des partenaires, ont lancé les premières activités. Le désenclavement du village Tsédoua, à 13 Km de Mvoula, en est une. Il s'est agi d'ouvrir la piste agricole menant au siège du district. Une activité qui a donné confiance à tout le monde. L'AJAMO a par ailleurs vaincu pendant six mois (janvier – juin 2012) la vasière qui obstruait l'accès au collège d'enseignement général du village Aboua. Aujourd'hui, grâce à un remblai de terre et des troncs d'arbres, le collège est devenu accessible, et tout comme le village se trouve ainsi désenclavé. C'est pour-

véhicule ne pouvait accéder au village Ondzamba. Les travaux de traitement de cette vasière ont débuté le 21 juin et pris fin le 27 décembre 2012. Il s'agit de remblayer la piste agricole reliant les villages Aboua et Mvoula. Les deux pistes rurales entretenues par AJAMO vont être réhabilitées avec des engins spécialisés en travaux publics par le Conseil départemental de la Cuvette. Comme quoi, il a fallu que les citoyens commencent pour que la collectivité emboîte le pas. L'entretien des pistes agricoles va de pair avec les activités agropastorales. Pour relever les revenus de chaque membre d'AJAMO, il avait été décidé d'octroyer à chacun un champ d'une superficie d'un demi-hectare. Une activité qui donne actuellement des résultats probants. Les membres travaillent, pour leurs labours dans

Une partie du matériel d'AJAMO à Mvoula présentée à Olga Mireille KABANA-BANDZA, Coordinatrice du PCPA



moyens conséquents, pour l'enclos particulièrement nécessaire afin d'éviter le vagabondage du bétail qui est source de conflits dans les villages. Le maraîchage aussi interpelle les membres d'AJAMO, à cause de la rareté de légumes dans le district de Makoua. L'AJAMO attend beaucoup des échanges au sein de la

Dans le cadre de sa communication, l'AJAMO se réjouit de sa bonne collaboration avec la radio «Akoua». Toutes les activités de l'association et celles en lien avec des partenaires, tel le Programme Concerté Pluri-Acteurs (PCPA – Congo) y sont diffusées.

Patrick Juvet OLEBAKA

Dix ans d'aventures théâtrales

Des élèves de Pointe-Noire et d'Angers partagent les joies du théâtre !

2004 – 2014, voici dix ans que le lycée Joachim du Bellay d'Angers (France) est partenaire de deux lycées de Pointe-Noire: le lycée Victor Augagneur et le lycée français Charlemagne. Plusieurs échanges culturels dans le cadre du théâtre sont à l'actif de cette décennie de culture partagée. Les partenaires envisagent élargir le cercle à d'autres lycées de Dolisie et de Brazzaville en 2014. Nicole ALLARD et Gilles MATHIEU racontent l'histoire de ce partenariat et les raisons de leur adhésion au PCPA.

Ces rencontres, ces échanges, au-delà de la création de spectacles, offrent des aventures inoubliables aux élèves comme aux adultes qui les encadrent, où partage, compréhension, solidarité nourrissent cha-

connaît un retentissement plus grand à Pointe-Noire où il est attendu comme un grand événement culturel tant dans les lycées que dans la cité, et à Angers où albums et expositions viennent redoubler un établissement public construit en 1954, qui compte 8 000 élèves répartis en deux vagues, 3 séries (L, S et ES –Ndlr: A, C et D-), 150 professeurs et un atelier théâtre d'une vingtaine d'élèves, encadrés par un comédien professionnel.

théâtre qui peut être présentée au baccalauréat, encadrée par des professeurs et un metteur en scène professionnel (une soixantaine d'élèves).

PCPA et Culture

Notre adhésion au PCPA nous a paru intéressante, particulièrement parce qu'elle apporte une dimension culturelle peu présente jusqu'alors, malgré la diversité des domaines que couvrent les plateformes d'actions du Programme Concerté.

Ainsi nos objectifs se développent autour de la découverte et de la compréhension interculturelle, du développement de la francophonie, de l'échange de pratiques artistiques, de la responsabilisation des jeunes dans l'élaboration de projets collectifs, et la formation d'animateurs culturels au Congo.

Et puisse ce dixième anniversaire contribuer à la pérennisation de cette collaboration artistique riche d'ouverture et de partage !



Le Destin glorieux du Maréchal Nnikon Nniku de Tchicaya U Tams'i, en novembre 2013 à Angers

instant de répétition et de représentation comme des jalons solides et encourageants d'une coopération interculturelle riche et nécessaire.

Chaque année, le projet réalisé

Qui sont les partenaires ?

Le Lycée Victor AUGAGNEUR, est

Le Lycée français CHARLEMAGNE est un établissement créé en 1971, conventionné avec l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger, avec 890 élèves de la Maternelle à la Terminale (530 au Primaire, 360 au Secondaire, avec 3 séries L, S et ES), 60 professeurs. A cela s'ajoute un atelier théâtre encadré par des professeurs et un comédien professionnel pour les élèves du collège et du lycée (une vingtaine).

Le Lycée JOACHIM DU BELLAY (Angers) est un établissement public créé en 1948 dans les locaux d'une ancienne abbaye du XVII^e siècle et compte 1 000 élèves du second cycle, toutes sections et post-bac, 100 professeurs, une option facultative

BREF HISTORIQUE

-2004 : la rencontre

À l'occasion du festival de théâtre francophone de Pointe-Noire, la compagnie organisatrice *Bivelas* invite le metteur en scène qui encadre les activités théâtrales du lycée Joachim du Bellay, Jack Percher, à y présenter un spectacle professionnel. Des contacts sont pris avec le lycée Victor Augagneur en vue d'un partenariat théâtral avec le lycée angevin.

-2006 : le premier spectacle

Des lycéens d'Angers se rendent à Pointe-Noire et créent avec leurs camarades du lycée Augagneur *La Grève de l'Amour* (d'après Aristophane) sous la direction de J. Percher.

-2007 à 2013 : des créations artistiques à trois lycées

Le Lycée français Charlemagne de Pointe-Noire rejoint ce premier appariement et, depuis, les activités communes se renforcent et donnent régulièrement lieu à des rencontres et des échanges à Pointe-Noire et à Angers, dont le point fort est chaque fois une production théâtrale commune (9 spectacles de Shakespeare à Tchicaya U Tams'i) jouée dans les lycées et en ville.

-2014 : 10 ans de culture partagée

Cet anniversaire sera fêté au Congo avec un projet d'envergure qui espère pouvoir élargir cette action unique en son genre à d'autres lycées congolais (Dolisie, Brazzaville).

Secours Catholique-Caritas France**Faire rayonner la charité chrétienne par la mise en œuvre d'une solidarité concrète**

Fondé en 1946, le Secours Catholique-Caritas France est un service de l'Église catholique, membre de la confédération Caritas Internationale. Association selon la loi 1901, reconnue d'utilité publique, le Secours Catholique gère une équipe de près de 950 salariés et fédère un réseau d'environ 62.000 bénévoles.

Fidèle à l'esprit des origines, le Secours Catholique enracine son action dans l'Évangile et dans l'enseignement social de l'Église : le respect de la dignité de la personne humaine, la justice, la solidarité, la fraternité, la réconciliation, la paix, l'op-

clusion, et promouvoir le développement de la personne humaine dans toutes ses dimensions.

Le Secours Catholique recherche un partenariat militant avec les organisations partageant ses objectifs, afin de promouvoir la justice sociale

nombreux programmes d'urgence et de réhabilitation dans le département du Pool. Aujourd'hui, il est engagé dans le soutien institutionnel et l'appui à des actions de plaidoyer. Dans les situations d'urgence, il peut se mobiliser pour venir en aide à des populations sinistrées (explosion de Mpila par exemple). Ses partenaires locaux sont le réseau Caritas et les Commissions Justice et Paix nationale et diocésaine de Pointe-Noire et, au travers de celle-ci, la Coalition « Publiez Ce Que Vous Payez ».

Soutien institutionnel au Congo

Le Secours Catholique développe un partenariat avec Caritas Congo, Caritas Brazzaville et Caritas Kinkala. Après les années post-conflits où les Caritas étaient impliquées dans des programmes d'urgence, les priorités actuelles concernent le renforcement des compétences des Caritas elles-mêmes. A ce titre, la République du Congo est un des pays engagés dans le programme A2P-DIRO (Accompagnement de Proximité - Développement Institutionnel et Renforcement Organisationnel) sous cofinancement de l'Agence Française de Développement (AFD)/ Fondations Caritas Suisse et Caritas France. A travers ce programme, Caritas Congo devrait renforcer ses capacités et redynamiser l'ensemble du réseau des Caritas diocésaines. Le Secours Catholique soutient également un projet de développement rural dans les départements du Pool et des Plateaux, mené par Caritas Congo, avec l'appui technique de Triangle GH, cofinancé par l'Union

Européenne.

Le Secours Catholique et le plaidoyer au Congo

Le Secours Catholique appuie les Commissions Justice et Paix, nationale à Brazzaville et diocésaine à Pointe-Noire, ainsi que la coalition « Publiez Ce Que Vous Payez ! » (En anglais: Publish What You Pay! PWYP).

A Brazzaville, la Commission Justice et Paix nationale enquête sur le niveau de vie réel des populations (panier des besoins élémentaires), et cherche, en collaboration avec les pouvoirs publics, à améliorer le système éducatif.

En 2013, elle a organisé à Brazzaville la première « Semaine Sociale » du Congo consacrée à l'éducation et au suivi des budgets du gouvernement dans le domaine, qui a eu un certain retentissement dans le pays et dont les conclusions sont en train d'être publiées dans les médias.

A Pointe-Noire, le projet concerne la protection des droits des communautés du Kouilou affectées par les industries extractives, la réduction des taxes sur les denrées alimentaires, la baisse des taux d'imposition du foncier. L'appui à la coalition PWYP est orienté sur le suivi budgétaire des dépenses publiques, la lutte contre la corruption et la reconnaissance du comité exécutif de mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE). Celle-ci est intervenue en 2013, après dix ans de plaidoyer.

Bernard Moulènes



Le camp de la cité des 17 à Brazzaville en juin 2013

tion préférentielle pour les pauvres, le développement intégral de la personne humaine, la subsidiarité, la destination universelle des biens, l'indivisibilité des droits. Il a pour mission de faire rayonner la charité chrétienne par la mise en œuvre d'une solidarité concrète entre tous, en France et dans le monde.

Le Secours Catholique considère que les hommes, les femmes, les enfants vivant des situations de pauvreté sont les premiers acteurs de leur développement. Aussi s'engage-t-il à leurs côtés, pour lutter contre les causes de la pauvreté et de l'ex-

clusion, et promouvoir le développement de la personne humaine dans toutes ses dimensions. Témoignant de l'Évangile, il invite chaque personne à aller à la rencontre des plus pauvres, à se mettre à leur écoute, à les soutenir et à s'associer à eux, pour construire, ensemble, une société juste et fraternelle.

Action en République du Congo

Le Secours Catholique soutient des projets de Caritas Congo (membre de la même confédération) depuis de nombreuses années : centres d'handicapés, animation rurale et formation des jeunes, ainsi que de

Les bonnes pratiques associatives à respecter (Référentiel à l'intention des OSC membres du PCPA) :

- Rendre des comptes et se soumettre au contrôle;
- Bien gérer les ressources humaines et pratiquer l'égalité des chances;
- Planifier son action, évaluer les projets et les activités;
- Se doter d'une identité et se présenter; - Faire circuler l'information en interne et communiquer à l'externe.

Natacha Bricks-Yonow, représentante du Conseil général des Yvelines au Congo

« Nous sommes en cours de programmation d'activités dans les domaines de l'agriculture et de l'animation culturelle »

Natacha Bricks-Yonow est la représentante du Conseil général des Yvelines au Congo. Elle accompagne la mise en œuvre de la coopération décentralisée avec le Conseil départemental de la Cuvette. Elle participe, en outre, à l'animation du dialogue entre le Conseil départemental de la Cuvette et les organisations de la société civile. Dans l'interview ci-dessous, Natacha Bricks-Yonow aborde les points relatifs aux principaux axes de la convention de 2012 -2014 signée par les deux collectivités locales, leur mise en œuvre, les activités de l'ONG Mboka Bopeto.

La convention de mai 2009 entre le Département des Yvelines et le Conseil départemental de la Cuvette était axée sur l'entretien des routes et des équipements de santé. Peut-on connaître les principaux axes de la convention de 2012-2014?

L'entretien et la maintenance des voiries et des centres de santé du département restent les axes princi-

Ces axes sont mis en œuvre à travers différentes activités continues et régulières d'entretien et de maintenance de la voirie d'Owando et des centres de santé du département de la Cuvette, assurées par l'association Mboka Bopeto, mise en place au cours de la convention de coopération de 2009, pour en être l'organe exécutif ; mais aussi à travers des activités plus ponctuelles,

de la Cuvette, quelles sont ses missions? Sur quels chantiers est-elle, présentement?

Mboka Bopeto travaille sur deux axes. Tout d'abord, elle a pour mission d'assurer l'entretien de la voirie de la ville d'Owando ; c'est-à-dire qu'elle se charge, avec une équipe d'une dizaine de personnes, de balayer et de décaper les rues, d'évacuer les déchets hors de la ville mais surtout de curer les caniveaux, afin d'éviter les engorgements et les inondations en saison des pluies. L'association qui ne travaillait jusque-là que sur une certaine partie de la ville a, en partenariat avec le conseil départemental de la Cuvette, étendu ses activités à l'ensemble de la voirie d'Owando.

C'est pourquoi, le mois passé, une activité exceptionnelle de mise à niveau du curage des caniveaux de la ville a été mise en place. Une quarantaine de personnes a été embauchée pour une durée déterminée afin de déboucher les exutoires et de curer les caniveaux qui ne faisaient pas encore partie du contrat de l'association.

Ainsi, tous les caniveaux de la ville ont été curés avant la saison des pluies, et désormais, l'association assure l'entretien de toute la voirie d'Owando. Le second axe consiste à suivre et assurer la maintenance des centres de santé du département.

Un agent technicien polyvalent assure des rondes dans les différents

centres et effectue les réparations nécessaires aux besoins de chacun. Dernièrement, Mboka Bopeto a aussi travaillé sur une activité ponctuelle de la coopération : la maîtrise d'ouvrage de la poursuite de l'adressage des rues d'Owando lui a été confiée; 52 nouveaux panneaux sont en cours de réalisation.

L'élargissement de cette coopération était envisagé aux municipalités du département de la Cuvette. Qu'en est-il?

L'élargissement de cette coopération est toujours envisagé. En effet, le partenaire local étant le conseil départemental de la Cuvette, les actions engagées doivent avoir un impact sur l'ensemble du département. C'est pourquoi, les actions sur l'axe « Santé » sont déjà présentes sur l'ensemble du département, à travers la maintenance des centres de santé. Les actions « Entretien et assainissement de la voirie » sont, pour le moment, concentrées sur la ville d'Owando ; l'idée étant de mettre en place un système opérationnel et fonctionnel, au niveau de cette ville, avant d'étendre ou de reproduire le service auprès des autres municipalités du département. La question qui se pose aujourd'hui est celle du bon interlocuteur : avec l'érection de nouvelles communes de plein exercice, est-ce toujours le Conseil départemental, ou le nouveau Conseil municipal, qui sera le responsable de ces activités ?

(Suite page 11)



L'association Mboka Bopeto au cours d'une opération de curage des canalisations à Owando.

paux de la convention 2012-2014. Une continuité doit exister, afin de donner une cohérence aux projets et aux activités mises en œuvre. Les activités mises en place au cours de la convention de mai 2009 sont poursuivies et de nouvelles sont créées, afin de continuer à améliorer la qualité des services proposés.

Comment se déroule la mise en œuvre de ces axes?

telles que la poursuite de l'adressage des rues de la ville d'Owando ou l'électrification de certains centres de santé. Ces activités ponctuelles peuvent être réalisées par l'association ou par des entreprises extérieures selon les besoins.

Mboka Bopeto est une ONG née de la convention de mai 2009, entre le Conseil général des Yvelines et le Conseil départemental

Natacha Bricks-Yonow, représentante du Conseil général des Yvelines au Congo

(Suite de la page 10)

Cela nous amènera nécessairement à clarifier nos partenariats. De plus, nous sommes en cours de programmation d'activités dans les domaines de l'agriculture et de l'animation culturelle qui pourraient agir sur l'ensemble du département.

mental de la Cuvette et les Organisations de la société civile (OSC) n'est pas encore une mission clairement définie. Pour le moment, c'est une phase d'étude et de constitution d'une base de données des différentes OSC présentes dans le département qui se



Natacha Bricks-Yonow,

Vous avez, entre autres missions, de participer à l'animation du dialogue entre le Conseil départemental de la Cuvette et les organisations de la société civile.

En quoi cela consiste?

Participer à l'animation du dialogue entre le Conseil départe-

met en place, dans l'idée de les référencer par thématiques, afin de pouvoir les contacter et faciliter l'ouverture de concertations avec elles selon les besoins du Conseil départemental.

Propos recueillis par : Justin Ducker MAMBIKI

Phase II du PCPA Congo (2014 – 2016)

Les Objectifs spécifiques :

OS 1 : Renforcer la crédibilité et l'exemplarité des OSC congolaises : approche individuelle ;

OS 2 : Renforcer la structuration collective et l'expertise de la société civile congolaise : approche nationale;

OS 3 : Renforcer la contribution de la société civile congolaise au développement local des territoires : approche locale.

Association Avenir Positif

Des kits scolaires à 450 enfants vivant avec le VIH/SIDA

Fondée en 2007, sous l'impulsion de plusieurs notables et des parents d'enfants séropositifs de la ville de Pointe-Noire, Avenir Positif est une association à but non lucratif. Elle a distribué des kits scolaires à 450 enfants vivant avec le VIH/SIDA, le samedi 16 novembre 2013, à Pointe-Noire.

L'association Avenir Positif lutte contre l'infection du VIH, dans le respect de l'identité de chacun, de son intégrité, de sa dignité et de ses droits. Elle repousse toute stigmatisation et discrimination, afin d'assurer la valorisation et l'insertion sociale des enfants infectés conformément à leurs statuts. Son objectif général est d'améliorer les conditions psychosociales, sanitaires et nutritionnelles des enfants vivant avec le VIH/SIDA, à Pointe-Noire. Signalons que ces kits ont été gracieusement offerts par divers partenaires locaux d'Avenir Positif, tels que la librairie Paillet (114 kits scolaires), et l'UDLS (Unité départementale de lutte contre le sida, 305 Kits scolaires).

C'est dans ce contexte qu'Avenir Positif a distribué des kits scolaires à 450 enfants vivant avec le VIH/SIDA, à Pointe-Noire. Signalons que ces kits ont été gracieusement offerts par divers partenaires locaux d'Avenir Positif, tels que la librairie Paillet (114 kits scolaires), et l'UDLS (Unité départementale de lutte contre le sida, 305 Kits scolaires).



Les remerciements des bénéficiaires aux donateurs

l'UDLS (Unité départementale de lutte contre le sida, 305 Kits scolaires).

Delphine NDONDA, présidente du Conseil d'administration, dans son mot de circonstance, a remercié tous les partenaires œuvrant pour la bonne santé des bénéficiaires, tels que les hôpitaux de la place, la société SDV et les Agences du système des Nations unies.

Un des enfants bénéficiaires a exprimé sa gratitude aux différents donateurs et souhaité que soit accrue l'adhésion des partenaires aux actions d'Avenir Positif, pour que vive à jamais l'égalité des chances, dans les différents domaines de la santé, de l'alimentation et de la prise en charge scolaire, chez tous les enfants vivant avec le VIH.

Les membres fondateurs ont assigné à cette association trois objectifs spécifiques: (1) assurer la prise en charge psychosociale et la mobilisation communautaire des enfants infectés par le VIH et leurs parents ; (2) assurer la prise en charge médicale des EVVIH ; et (3) assurer l'appui nutritionnel des enfants infectés par le VIH. Rappelons que les bénéficiaires de ces kits scolaires étudient dans les écoles publiques de la place, et sont pris en charge pour les examens biologiques par le Centre de Traitement Ambulatoire (CTA) et la clinique Médicale Netcare.

Lydie Fortunée KOUKA

Conseil général des Yvelines (France) : 2014, année du Congo

« La responsabilité d'une telle vitrine incombe...à la République du Congo tout entière », Emmanuel AMBENDE

Situé à environ 515 Km au nord de Brazzaville, le département de la Cuvette est devenu une collectivité locale le 28 février 2003. M. Emmanuel AMBENDE a été élu président de son actuelle assemblée, le 31 juillet 2008. Avec ce dernier, nous nous sommes entretenus sur la collaboration entre l'institution qu'il dirige et les organisations de la société civile. Deux projets figurent sur la fiche de notre entretien : le maraîchage et le centre songhaï. Il y a également la coopération décentralisée avec l'année du Congo en 2014 aux Yvelines.

Le Conseil départemental dispose-t-il d'un service chargé des relations avec la société civile ?

Oui, à travers la Direction des affaires économiques et de l'aménagement du territoire (DAEAT).

Pouvez-vous nous dire, en termes de réalisations, ce qu'a été l'implication des organisations de la société civile, au cours de votre mandat ?

celui de Porto-Novo au Bénin.

Pour la ceinture maraîchère, nous la voulons surtout avec les jeunes sortis des collèges d'enseignement technique agricole (CETA).

L'appui financier porté auparavant à quelques groupements coopératifs de personnes adultes n'a pas donné les résultats escomptés du fait de la mauvaise gestion de ces fonds par les membres des bureaux desdits

tre similaire à celui de Porto Novo.

Ils complètent l'enseignement reçu au Bénin et, avec le concours de l'Etat, le Conseil départemental envisage leur autogestion grâce à un appui substantiel.

Quels seront les principaux acheteurs de leur production ?

Leur principal acheteur demeure la population du département de la Cuvette dans l'optique de la diversification alimentaire. Ces jeunes pourront aussi créer des partenariats avec des établissements de vente de produits alimentaires.

Cette année, au niveau du Conseil général des Yvelines, le Congo est à l'honneur, pouvez-vous nous en parler ?

Chaque année le Conseil général des Yvelines invite les collectivités locales partenaires pour échanger sur une thématique principale. Ce thème (assainissement, eau potable, agriculture, santé, éducation,

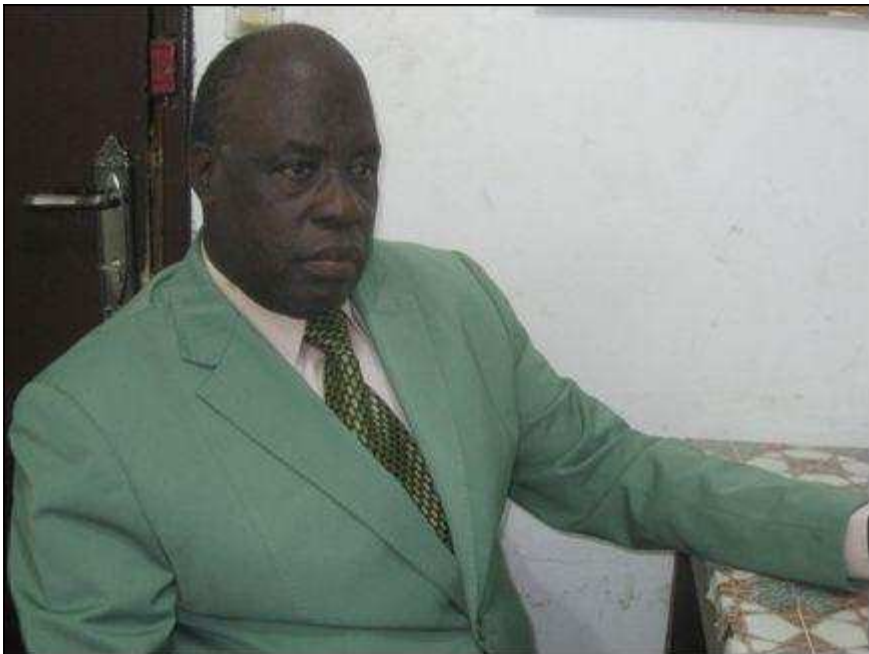
etc.) soient développés dans différents groupes.

Au cours de ces assises, le Conseil Général des Yvelines met en l'honneur un pays où il a un partenariat avec une collectivité locale. Ces domaines de partenariat sont mis en exergue devant les participants. La délégation du pays à l'honneur expose à l'assemblée tous les atouts et les potentialités de développement de son pays, pour susciter davantage de partenaires, non pas seulement avec le Conseil Général des Yvelines mais aussi avec d'autres collectivités locales tant du nord que du sud de la planète.

La délégation exhibe tout le potentiel économique, social et culturel de son pays.

Dans ce contexte, la responsabilité d'une telle vitrine incombe non seulement au Conseil départemental de la Cuvette mais aussi à la République du Congo tout entière.

Propos recueillis par : Justin Ducker MAMBIKI.



Emmanuel AMBENDE

Nous avons réalisé un parc à bois avec le Groupement coopératif d'Enianga (dans le district de Ngoko). Nous avons expérimenté la culture de la pomme de terre avec les Groupements coopératifs d'Oyendze (dans le district de Ngoko) et de Makoua (dans le district de Makoua).

Le Conseil départemental a deux projets majeurs : la création des ceintures maraîchères et l'ouverture du centre de formation et de production Songhaï, à l'image de

groupements.

Concernant le centre Songhaï, que feriez-vous pour installer les jeunes formés afin de faciliter leur insertion socioprofessionnelle ?

En 2010, sur proposition du Ministère des affaires sociales et de l'action humanitaire, le Conseil départemental avait envoyé trente huit jeunes au centre Songhaï de Porto-Novo, au Bénin, pour une formation de six mois en agriculture, pisciculture et élevage. Pour l'instant, ils évoluent à Otsende où on leur construit un cen-



Comités de Gestion et de Développement Communautaire

Pour un développement local participatif

Faire participer les populations au développement des communautés est le leitmotiv de chaque collectivité locale. En République du Congo, le décret n°2013-280 du 25 Juin 2013, a institué dans chaque village ou quartier un organe de promotion de la participation de la communauté de base au développement local, dénommé: « *Comité de gestion et de développement communautaire* ». Ce dernier est placé sous la responsabilité de l'autorité décentralisée.

Les Comités de gestion et de développement communautaire (CGDC) sont une réalisation du Projet d'Appui à l'Education de Base (PRAEBASE). Ces comités sont mis en œuvre par la Direction générale des collectivités locales (DGCL). Pour leur donner plus de sève et de vitalité, le Ministre de l'intérieur et de la décentralisation a institué, à travers l'Unité de gestion des projets en coopération, le Projet de promotion de la participation des popula-

Fonction d'animation des CGDC d'ingénierie sociale

Les CGDC d'ingénierie sociale sont placés au niveau de l'arrondissement, du district ou de la communauté urbaine. Leur rôle consiste à accompagner les associations de base, les OSC, les TPE (Très petites entreprises) existantes et la population dans l'analyse des problèmes, l'identification des actions et la réalisation des microprojets ou activités. Le principe est de former et

activités réalisées. Les réunions, les entretiens, les focus- groupes, les chantiers, les campagnes d'éducation civique en santé et morale sont les activités des CGDC. Les ressources du Comité de gestion et de développement communautaire sont constituées par : la dotation du budget départemental ou municipal ; les cotisations résultant de la participation communautaire au financement des projets ; les financements des partenaires au développement ; les ressources diverses au titre de l'appui au développement local ; les fonds de contrepartie mobilisés par l'Etat pour le financement des projets en coopération avec les partenaires au développement ; les recettes issues des activités propres du comité de gestion et de développement communautaire ; les dons et legs. Le mandat des membres des organes du CGDC est de trois ans.

Qui peut être à l'initiative d'un CGDC?

Les CGDC peuvent être initiés par tout citoyen congolais, en respectant les orientations du décret N°2013-280 du 25 Juin 2013.

Un CGDC diffère d'une association loi 1901

La loi du 1^{er} juillet 1901 donne la possibilité à des personnes physiques d'initier le processus de création d'une association. Le CGDC, quant à lui, est un organe public, créé par décret, et servant d'appui à la participation des populations au développement local. Sa déclaration doit se faire à la direction générale des collectivités locales (DGCL). A ce titre, il intègre, à la base, le processus de décentralisation. Pour différencier ces deux approches organisationnelles, il est important de noter que dans un quartier ou un village, il ne peut se créer qu'un CGDC. Leur nombre est donc limité. Cepen-

dant, un quartier ou un village peut avoir autant d'associations qu'il le souhaite. L'association est régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, et sa déclaration est reçue, au nom du Ministre de l'Intérieur, par le Préfet directeur général de l'administration du territoire (DGAT). Toutefois, un point commun existe entre les deux : les comités de gestion et de développement communautaire, comme les associations loi 1901, peuvent se constituer en fédération à l'intérieur d'un département, d'une commune ou d'un district.

Combien des CGDC existent déjà?

Le Projet de réhabilitation et d'appui à l'éducation de base (PRAEBASE) avait mis en place plus de 1.300 CGDC au sein des écoles, dans tous les départements du Congo. Cependant, s'agissant des CGDC déclarés, à ce jour, une seule déclaration, par rapport au décret n°2013-280 du 25 juin 2013, a été faite auprès de la Direction générale des collectivités locales (DGCL).

Un accompagnement structuré de la part des autorités

Le décret qui crée les CGDC stipule enfin, en son article 13 : « *Le ministre chargé de la décentralisation de concert avec les ministres intéressés et, éventuellement, les partenaires au développement, élabore un plan de développement des capacités des Comités de gestion et de développement communautaire. Il les dote des outils de gestion ci-après : le guide de gestion ; le manuel de formation ; le manuel de procédure sur les partenariats stratégiques* ».

Yvon Patrick ONGAGNA

Responsable du Projet d'Appui à la Participation des Populations au Développement Local à travers les CGDC, MID/DGCL/UGPC.



Yvon Patrick ONGAGNA

tions au développement local, à travers les CGDC. La collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a permis au projet d'amorcer la réalisation des trois missions : la définition du rôle des CGDC, qui s'est matérialisée par la publication du décret n°2013-280 du 25 juin 2013, portant création, attributions et organisation du Comité de gestion et de développement communautaire; la promotion du partenariat stratégique; l'intégration des CGDC dans les politiques de développement local et l'institutionnalisation des CGDC.

d'accompagner les acteurs à l'échelle du quartier, de l'arrondissement de la communauté urbaine ou du district, afin de les faire passer de l'état de bénéficiaires passifs à celui de véritables acteurs, capables de prendre en charge leur propre développement. Les Comités de gestion et de développement communautaire ont pour tâches d'étudier le milieu, de recenser les acteurs, d'informer les populations, de soutenir la démocratie à la base, de conduire des tâches d'animation, d'appuyer la mobilisation de la participation locale, symbole de l'adhésion des populations aux activités, et d'évaluer les

Ambassade de France**Un Fonds d'appui aux sociétés civiles du Sud**

Ex Fonds Social de Développement (FSD), le Fonds d'Appui aux Sociétés Civiles du Sud (SCS) intervient aux côtés des OSC (Organisations de la société civile) congolaise sur des projets de développement initiés par les populations locales. Le SCS encourage ainsi les bénéficiaires à devenir les propres acteurs de leur développement.

A travers le SCS, l'Ambassade de France soutient des projets de proximité qui répondent à des besoins clairement identifiés, et qui visent l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables. Il intervient prioritairement dans les secteurs suivants: (1) *l'accès des populations aux services essentiels*: il s'agira d'améliorer l'accès aux services de base considérés comme les plus critiques tels que la santé et le secteur social, l'eau et l'assainissement; (2) *l'insertion économique* : il



Soutien à l'accès à l'éducation à Brazzaville

(Source : www.ambafrance-cg.org/ledeveloppement-de-proximite)

s'agira de contribuer à l'amélioration des dispositifs de formation profes-

sionnelle qualifiante et de favoriser la création d'emplois et d'activités génératrices de revenus; (3) *la gouvernance démocratique* : il s'agira de concourir à l'amélioration de l'état de droit et à la promotion/ protection des droits humains.

Le SCS est également un outil de renforcement des capacités des OSC en matière de gestion de projets et de gouvernance locale et participe à la structuration de la société civile congolaise.

Le 31 aout 2013, l'Ambassade de France a lancé un appel à propositions FCFA. Le projet « Accès aux soins, à la justice et à l'appui économique des femmes et enfants victimes de violence domestique et sexuelle » porté par Azur Développement est le second. Il prévoit de fournir l'assistance juridique, médicale et économique aux femmes et enfants victimes de violence domestique et sexuelle par la création de deux guichets uniques à Pointe-Noire et à Nkayi, ainsi qu'un accès à une formation professionnelle et au micro-



Soutien aux activités agropastorales dans la région du Pool Nord (Source : www.ambafrance-cg.org/ledeveloppement-de-proximite)

projet « Développement et amélioration de la prise en charge sanitaire des populations autochtones de la Likouala en République du Congo », porté par l'Association de

Rédacteur en Chef : Justin MAMBIKI

Comité de rédaction : Delphine ARNOULD, Cédric LE BRIS, Justin Placide CODDY, Bernard MACKIZA, Olga Mireille KABANABANDZA, Alain Francis MBEMBA, Félix BATANTOU OUMBA, Justin MAMBIKI.

Imprimerie: Saint Paul / Brazzaville

Tirage: 2000 exemplaires

Montage : Service de communication du PCPA-Congo

ALTERNATIVES CITOYENNES

Siège: Case J 043 V OCH MOUNGALI III Brazzaville
République du Congo

Email: com1_pcpaongo@yahoo.fr / www.pcpaongo.org

Tél: + 242 05 538 34 24 / 06 645 35 57

Journal édité le par le Programme Concerté Pluri Acteurs Congo sous la responsabilité juridique de l'Association Terre et Village (ATV).

Directeur de publication : Félix BATANTOU OUMBA

La décentralisation et le développement local au Congo

Il y a de cela quarante ans que la décentralisation se met en œuvre au Congo. A travers elle, le législateur entend favoriser le développement local, c'est-à-dire l'amélioration des conditions de vie des populations au niveau départemental et communal. Nul n'est censé ignorer la loi. Pourtant, la mise en œuvre du Programme Agriculture et Développement Local (PADEL) dans le district de Louingui (département du Pool) a permis de constater que bon nombre de congolais y vivant (et peut être même ceux des autres départements) ignorent ce qu'est la décentralisation. Dans ces conditions, doit-on se permettre de penser qu'ils appréhendent bien le concept développement local ? Les développements qui suivent se veulent être une modeste contribution à la compréhension de ce binôme.

Qu'est ce que la décentralisation ?

La décentralisation est un système administratif et politique de transfert de pouvoirs de décision à des organes autonomes élus, disposant de la personnalité juridique, des ressources propres leur permettant de gérer les affaires locales dont ils ont la charge.

C'est un mouvement décidé et organisé par l'Etat à travers des textes que sont essentiellement au Congo : la constitution congolaise du 20 janvier 2002 ; la loi n° 9-2003 du 6 février 2003 fixant les orientations fondamentales de la décentralisation ; la loi n° 10 - 2003 du 6 février 2003 portant transfert de compétences aux collectivités locales.

En instituant la décentralisation, le pouvoir central vise l'amélioration des conditions de vie des populations aux plans départemental et communal. On décentralise donc pour réaliser le développement local.

Les enjeux de la décentralisation

La décentralisation revêt plusieurs enjeux. Mais en substance, on peut en retenir trois. L'enjeu politique, tout d'abord : l'Etat reconnaît aux collectivités locales un rôle et une place particuliers qui leur font prendre des initiatives locales individuelles et de groupe. L'enjeu économique, ensuite : faire de l'espace local un échelon de prise d'initiatives et de programmation des actions de développement et favoriser la mobi-

lisation des ressources financières et une adéquation des programmes de développement. L'enjeu socio-culturel, enfin : favoriser la recon-

naissance des initiatives locales et valoriser le savoir-faire local. Au Congo, la décentralisation doit se comprendre comme une décentralisation de défis qui consistent entre autres à déléguer au gouvernement local l'autorité et le pouvoir politique, administratif et financier et la capacité de décider et d'appliquer les décisions prises, à responsabiliser le gouvernement local vis-à-vis de la population et à faire participer les citoyens à la gestion de la communauté.

Le but de la décentralisation congolaise

L'article 4 de la loi n° 9 – 2003 du 6 février 2003 fixant les orientations fondamentales de la décentralisation indique que :

« la décentralisation donne compétence aux collectivités locales de gérer leurs propres affaires et vise le développement local par la maîtrise des ressources humaines, financières et techniques ». Dès lors, le développement local s'inscrit dans notre pays dans une double exigence : valoriser localement les ressources existantes et potentielles et favoriser la diversification et l'enrichissement des activités.

Il s'articule autour des notions de territoire (le département, le district, la commune, le village et le quartier), de projets et de « mise en cohérence des initiatives sociales,

économiques individuelles et collectives » (Gerard Logié, in Revue thématique Agridoc, juillet 2001, p. 10).

Qu'est-ce que le développement local ?

A ce jour, il n'existe aucune définition qui ait fait l'objet d'un consensus universel. Mais c'est moins dans celle-ci que réside son intérêt que dans la démarche qu'elle propose. Pour Bernard Husson (Revue thématique Agridoc, Op. cit, p. 7) le développement local est « avant tout, une dynamique économique et sociale, voire culturelle, plus ou moins concertée, impulsée par des acteurs individuels et collectifs sur un territoire donné, un processus qui permet de faire mûrir des priorités, de choisir des actions à partir des savoirs et propositions des groupes de populations habitant un territoire donné et de mettre en œuvre les ressources disponibles pour satisfaire à ces propositions ».

Partant de ce point de vue, le développement local peut donc être défini comme le processus par lequel les différentes parties prenantes au développement d'une portion de territoire autonome donnée prennent en mains leur destinée, en prenant conscience de leurs potentialités et en s'organisant, de manière concertée, pour accéder au bien-être.

Mais il ne faut pas assimiler le développement local tel que défini, plus haut, à un autre concept plus proche qui est l'aménagement du

territoire. L'aménagement du territoire est une fonction de l'Etat qui vise, par une politique plus volontariste, à orienter des flux d'investissements vers la réalisation d'infrastructures et d'équipements dans des régions et des terroirs qui en disposent peu ou pas du tout.

Le développement local est quant à lui, selon Bernard Husson toujours, « un mouvement ascendant qui repose sur des dynamiques d'acteurs sociaux et économiques afin de renforcer leurs liens au sein d'un espace de développement et de se présenter en interlocuteur organisé vis-à-vis de l'espace concerné ». Il est l'aboutissement de la décentralisation ou sa raison d'être.

La planification du développement local

La décentralisation se base sur le Plan de développement local (P.D.L.), lequel est un moyen de fédérer les initiatives et dynamiques locales et résulte d'une concertation, c'est-à-dire la mobilisation des acteurs d'un territoire autour d'un projet pour la réalisation d'actions de développement.

Le point de départ de toute action est l'élaboration préalable d'un diagnostic de territoire.

Le développement local sous-entend la reconnaissance de la spécificité des ressources naturelles et humaines du territoire concerné et l'organisation d'un partenariat et des alliances au sein du territoire.

(Suite page 16)

La décentralisation et le développement local au Congo

(Suite de la page 15)

La planification du développement local conduit les populations d'une contrée donnée à définir des priorités dans le cadre des projets du territoire permettant de mettre en œuvre de nombreuses actions telles que la modernisation de l'agriculture.

Les conditions essentielles du développement local au Congo

Le développement local exige au Congo une volonté politique sans

tions de vie et à s'ouvrir sur l'extérieur en prenant les idées chez les autres, à ménager une place entière pour chaque acteur puis à s'organiser pour durer » (revue citée plus haut, p.10). En effet, le développement local procède d'une dynamique de participation de l'ensemble des acteurs locaux au processus qui vise l'amélioration de ces conditions.

Les acteurs à mobiliser pour le



Piste Tchiminzi-Mboubissi (Kouilou)

faillie et des hommes compétents et formés.

Il exige également le respect du droit d'expression et du droit d'association. Les conditions réunir consistent finalement, pour paraphraser Gérard Logié à « réagir ensemble, c'est-à-dire provoquer un sursaut collectif, à dessiner un destin commun fondé sur la prise de conscience du terroir et des condi-

développement local
Au niveau local, trois grandes catégories d'acteurs doivent être identifiées à savoir la société civile, les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités locales. D'autres partenaires interviennent. Parmi ceux-ci, on peut retenir l'administration centrale, les opérateurs événementiels et les partenaires étrangers (Etats, collectivités locales, associa-

tions, ONG...). Chaque acteur a une place et des intérêts particuliers vis-à-vis du territoire.

L'actualité du développement local au Congo

La décentralisation est consacrée dans la constitution de 2002 comme un transfert de compétences de l'Etat vers ces collectivités dans treize domaines, entre autres, la planification, le développement et l'aménagement du territoire, l'urbanisme et l'habitat. L'exercice de ces compétences conduit au développement local, si la maîtrise des ressources financières, techniques et humaines édictée par le législateur est une réalité. Ces dispositions apparaissent comme étant incantatoires dans la mesure où, malgré sa mise en œuvre, les conditions de vie des populations ne s'améliorent pas substantiellement.

La dynamique de concertation demeure timide, le plan de développement local (outil adapté pour organiser le débat) n'apparaît pas encore comme le référentiel pour la mise en œuvre de la décentralisation. L'option de la décentralisation comme condition permissive du développement local au Congo fait prendre conscience de deux réalités qui se résument en ceci : il n'y a pas de développement à la base sans prise en compte des

spécificités de l'espace local et des références culturelles et sociales des populations qui y vivent. Il faut ouvrir de nouveaux espaces de négociation aux organisations de proximité en faisant participer les populations à la base.

Il faut certes penser et agir global pour développer la nation, mais également penser et agir local pour créer les conditions de la transformation des conditions de vie des populations à la base. C'est la raison d'être de la décentralisation. Or tel qu'elle se met en œuvre aujourd'hui, elle ne s'accompagne pas véritablement du développement local tant attendu. Promouvoir la décentralisation sans permettre aux populations à la base d'en recueillir les retombées risque fort de les décourager et d'entretenir l'idée d'un mythe.

Quarante ans de décentralisation au Congo, quarante ans de quête de développement local introuvable, ainsi se résume la pratique congolaise de la décentralisation.

Alphonse Malonga

(Enseignant à l'école nationale d'administration et de magistrature -ENAM-

Directeur du bureau d'études d'appui au développement local (ADL)

Tél 05 548 08 07 / 06 918 55 25

E-mail : alphamalo@yahoo.fr

Extrait de la charte du PCPA Congo

Adoptée par l'Assemblée plénière de mai 2008

Valeurs 1 et 2 :

1- Le respect des droits humains, avec une approche basée sur les droits fondamentaux incluant; la promotion et l'accès aux droits, le refus de toutes les discriminations et la lutte contre, l'intolérance sous toutes ses formes, ainsi que la promotion d'une démocratie participative ;

2- Le développement de la culture de paix qui se fonde sur la recherche permanente et l'éducation à une paix durable construite dans le respect et la tolérance pour toutes les générations ;